

Passer à l'action contre le radon !



Direction de santé publique de la Montérégie

Novembre 2023

La Direction de santé publique de la Montérégie sollicite votre soutien pour inciter vos citoyens à mesurer la quantité de radon dans leur domicile.

Saviez-vous que :

- Le radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Les fumeurs courent un risque encore plus grand. Au Québec, le radon cause plus de 1 000 décès par année.
- Une maison sur cinq qui a été testée en Montérégie contient trop de radon, selon les données actuelles.
- La seule façon de savoir s'il y a trop de radon dans la maison est de le mesurer avec un appareil appelé dosimètre.
- La saison hivernale est le meilleur moment pour tester le radon dans les maisons.
- Si les résultats de radon sont élevés, il est recommandé de faire des travaux correctifs pour baisser la quantité de radon dans les habitations.
- Les municipalités peuvent adopter des règlements pour obliger la mise en place de mesures préventives en lien avec le radon dans les constructions neuves.
- Peu de mesures du radon ont été faites dans les habitations en Montérégie. Celles-ci ont surtout été faites dans les municipalités qui ont des incitatifs pour les citoyens.

Exemple d'incitatifs :

- Offrir à prix réduit ou donner des appareils de mesure à vos citoyens.
 - Ce [formulaire](#) de l'Association pulmonaire du Québec permet de commander des dosimètres à prix réduit.
 - Le programme fédéral [Occupe-toi du radon](#) offre également 100 troussees gratuites à des municipalités pour détecter le radon sur leur territoire. Pour poser votre candidature, il suffit de remplir ce [formulaire](#).
- Partager sur **votre page Facebook** la publication de la Direction de santé publique de la Montérégie sur le radon : <https://www.facebook.com/724726176355319>
- Utiliser votre **bulletin d'information municipal** d'automne pour rappeler aux citoyens que c'est le temps idéal pour procéder à une mesure du radon dans leur maison.



- Créer une page Radon sur votre site internet pour sensibiliser vos citoyens (un modèle de message est proposé à la page suivante) et les référer aux liens ci-après :
 - [Association pulmonaire du Québec](#)
 - [Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec](#)
 - [Santé Canada](#)

Autres actions efficaces que les villes peuvent mettre en place pour protéger vos citoyens :

Adopter une réglementation, par exemple, pour les nouvelles constructions exigeant à l'entrepreneur des mesures de protection pour atténuer la quantité de radon qui s'infiltré dans la maison et faciliter l'installation d'un système d'élimination du radon une fois la maison construite. Ces mesures sont définies par le Code de la construction du Québec – chapitre 1 et le Code national du bâtiment 2010, partie 9.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction de santé publique de la Montérégie :

Laura Atikessé : laura.atikesse.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca ou au 438 864-7239

Nathalie Brault : nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca ou au 438 864-9637



Modèle de message pour informer la population (voir document Word en annexe) :

La Direction de santé publique de la Montérégie recommande aux citoyens de tester le radon dans leur maison.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle pouvant entrer dans les maisons notamment par les fondations. Il est invisible, n'a pas d'odeur et ne goûte rien. Le radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Les fumeurs courent aussi un risque encore plus grand. Au Québec, le radon serait responsable de plus 1 000 décès par an.

En Montérégie, au moins une maison sur cinq a trop de radon. La seule façon de savoir s'il y a trop de radon dans la maison est de le mesurer avec un petit appareil appelé dosimètre. Le moment idéal pour tester le radon est lors de la saison froide. Le dosimètre coûte entre 40 et 60 dollars et peut être acheté sur le site internet de [l'Association pulmonaire du Québec](#) ou de [CAA-Québec](#).

La quantité maximale de radon conseillée par Santé Canada est 200 Becquerels par mètre cube (Bq/m³). Si la quantité mesurée est plus élevée, il faut faire des travaux correctifs avec l'une des compagnies agréées par le [Programme national de compétence sur le radon au Canada](#) (PNCR-C). Diminuer la quantité de radon dans la maison permet de baisser le risque de cancer du poumon.